

## BARÈME DU MOUVEMENT DES NON TITULAIRES 2019

Les contractuels concernés par le mouvement 2019 sont ceux qui ont été **en fonction** dans l'académie de Bordeaux au cours de l'une des années suivantes :

- 2016 / 2017 (année N-2)
- 2017 / 2018 (année N-1)
- 2018 / 2019 (année N)

### LES CRITÈRES DU BARÈME 2019

<b>Situations familiales</b>	
<p><b>Enfant</b> de moins de 20 ans à la date du 31/08/2019 et enfant à naître.</p> <p>- Si les points n'apparaissent pas dans le barème sur l'accusé de réception pour les enfants de moins de 20 ans, fournir une copie du livret de famille.</p> <p>- Justificatif pour l'enfant à naître : le certificat médical attestant du début de grossesse au plus tard au 1er janvier 2019.</p>	5 points par enfant
<p><b>Famille mono parentale</b></p> <p>Justificatif :</p> <p>- le jugement de divorce ou de séparation de corps confiant la <b>garde exclusive</b>,</p> <p>- ou l'ordonnance du juge des affaires familiales fixant la résidence habituelle de l'enfant mineur « chez la mère » ou « chez le père »</p> <p>- ou la déclaration de revenus mentionnant la <b>lettre T (parent isolé)</b>,</p> <p>- ou la notification CAF d'ouverture de droit à l'<b>allocation soutien familial</b>.</p> <p>Important : <b>la garde alternée n'est pas prise en compte.</b></p>	30 points
<b>Ancienneté des services accomplis dans l'académie de Bordeaux (uniquement dans l'enseignement public)</b>	
a) Année complète de services en qualité de contractuel, dès lors que le contrat débute avant le 1er novembre et s'achève après le 30 juin (soit un minimum de 8 mois ou 240 jours).	25 points
b) Toute autre période travaillée à l'exclusion des situations a).	15 points
c) Toute année de vacation.	10 points
Aucun cumul de points n'est possible entre a), b) et c) pour la même année scolaire.	
<b>Bonifications CDI et Maître auxiliaire</b>	
CDI	500 points
Maître auxiliaire	600 points

#### Pour information :

**Le détail et le total des points apparaîtront uniquement sur l'accusé de réception que vous recevrez après votre participation au mouvement sur LILMAC.**

**Les pièces justificatives seront à fournir avec l'accusé de réception.**